

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt,
Le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. BOUTARIC Hervé - M. RAYNAL Patrick – Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSENET Philippe - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absents -Excusés : M. RICCI Hervé - M. ROLS Lionel

Date de convocation et d'affichage : 09.09.2020

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 JUILLET 2020 :

Sans observation, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune est adhérente à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Il expose qu'elle est chargée d'apporter à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans la mise en œuvre de leur projet ou la gestion de leurs services.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence.

Monsieur Philippe MALASSENET est candidat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Philippe MALASSENET à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, Etablissements publics intercommunaux et Organismes Publics de coopération Locale comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

III DELIBERATION POUR DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Maire indique qu'il y a lieu auparavant de saisir le Comité Technique Paritaire sur les ratios promus/promouvables. Il propose d'appliquer le taux de 100% pour tous les grades.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le taux de 100 % pour tous les grades. Donne accord de principe suivant avis du Comité Technique Paritaire pour la mise en place des ratios promus/promouvables, pour toute la durée du mandat.

IV RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le Maire rappelle le besoin de recrutement d'un adjoint administratif pour remplacement d'un agent en congé parental.

Il indique que M. Ricci et Mme Grialou après avoir recherché auprès de pôle emploi un agent se rapprochant au mieux des critères recherchés, ont finalement reçu en mairie 2 personnes pour entretien d'embauche. Le choix s'est porté sur la personne ayant le plus de références en matière de secrétariat général y compris au sein des instances publiques.

Le maire expose qu'elle percevra le même traitement indiciaire que l'adjoint administratif placé en congé parental soit : IB/IM 353/329 pour 17H50 par semaine.

V) MUTUALISATION D'UN CONSEILLER EN PREVENTION:

(cf Decazeville Communauté – Bureau communautaire - délibération N°2020/076 du 06.07.20)

Le Maire rappelle que la communauté Decazeville Communauté (anciennement communauté Decazeville Aubin) a recruté depuis 2009 un conseiller en prévention chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité dans les services des collectivités, sous la responsabilité directe d'un référent dans chaque collectivité.

Les différentes missions sont : prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ; améliorer l'organisation et l'environnement du travail en proposant des adaptations aux conditions de travail ; faire progresser la connaissance des questions de sécurité et de les résoudre ; veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la tenue des différents documents (document unique, registre de sécurité..) ; sécurité des ERP ; diagnostic accessibilité ERP et Voirie ; agent de surveillance voie publique.

Le coût de rémunération du conseiller en prévention pour la commune d'Almont est de : 312.27 € (participation annuelle); pour l'année 2020 (participation pour acquisition véhicule de service) : 97.55 € et 19.51 € (participation pour amortissement sur 5 ans).

La convention prend effet au 1^{er} septembre 2020. Elle est conclue pour une durée de 4 ans, renouvelable. Un rapport annuel sera fait par le conseiller en prévention.

VI QUESTIONS DIVERSES :

Désignation d'un conseiller municipal pour renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune : a la suite des élections municipales il est nécessaire de réélire les membres pour 3 ans. Le maire est élu de droit, il faut un conseiller municipal un délégué de l'administration (Etat) un délégué du Tribunal de Grande Instance (TGI). Après en avoir délibéré, M. BOUTARIC Hervé, candidat, est désigné à l'unanimité.

Divers points vus en conseil communautaire ou bureau communautaire sont rapportés par M. le Maire :

- vu en conseil des Maires le désert médical inéluctable dans le bassin si rien ne se passe (départ médecins en retraite, gros problème à Cransac pour les curistes.. etc)
- projet zone du centre. Fin litige avec Casino qui a perdu.
- tour Cabrol : promoteur intéressé pour transformation.

Dossier changement de fenêtres et isolations pour logements à rénover : M. le Maire indique que le programme est divisé en plusieurs parties avec bâtiment distinct. 3 consultations pour chaque corps de métiers est nécessaire. Voir les artisans susceptibles d'être intéressés. A suivre.

Signalétique commerce et artisanat : M. Laquerbe a fait passer des modèles de panneaux de signalisations. La gamme « Alizé » présentée par Signaux- Girod semble convenir. Le lieu d'implantation au carrefour de l'Etoile et à l'arrivée dans le bourg sera finalisé. Les devis vont être demandés.

Il est re soulevé le problème d'adressage sur la commune : à envisager absolument.

Maison Molénat : A la demande de M. le Maire une estimation de prix a été avancée par M. Second Eric, agent immobilier. Il s'agirait aujourd'hui de définir ce qu'il est souhaitable d'en faire : vendre,

restaurer, utiliser pour autres services...Suivant réflexion, un architecte pourrait être consulté pour idée de rénovation ou autreA suivre !

Travaux clocher : une mise au point avec l'entreprise Morisse a été effectuée pour réfection du clocher dont zinguerie complète. Le devis est attendu.

Réfection des locaux de dépose des poubelles : M. le Maire souhaite que quelqu'un prenne en charge cette opération afin que ces espaces soient plus propres. Et ainsi, inciter les administrés à respecter les lieux. M. Raynal, Mme Grialou, M. Boutaric vont y travailler.

Panneau d'affichage hall mairie : M. Kraeutlein indique que certains administrés contestent l'affichage des documents officiels dans le hall de la mairie, fermé en dehors des heures d'ouverture au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.